

## Conseil communal de Lausanne

---

<b>Initiative :</b>	Postulat
<b>Titre :</b>	Pour des stationnements vélo à la Bourdonnette et dans (tous) les quartiers
<b>Initiant :</b>	Mountazar Jaffar

---

S'il est une mesure de l'ambitieux plan climat lausannois dont les habitantes et habitants de Lausanne se rappellent, c'est bien celui de l'objectif zéro émission directe d'ici à 2030 pour la mobilité. Pour se donner les moyens, la Ville entreprend une politique volontariste et proactive. Réductions des places de parc pour voitures, développement des pistes cyclables, subventions à l'achat de vélos électriques ou encore installation de stations à vélo sécurisées en ville et dans les quartiers. Ces mesures sont en effet décisives au moment de choisir son mode de déplacement et pour favoriser le report modal.

Ce postulat s'intéresse en particulier au dernier point mentionné, celui des différentes formes de stationnements à vélos. Relevons tout d'abord que les nouvelles constructions doivent être équipées de stationnement pour les vélos selon l'annexe du règlement du Plan général d'affectation (PGA) de 2006. Pour cette raison, il suffit de se balader au sein des quartiers nouvellement construits (Sévelin, fiches nord etc.) pour constater que la place du vélo y occupe une position pour le moins prépondérante. Néanmoins, il semblerait que ce point du PGA souffre d'un certain angle mort : les constructions bâties avant 2006 ne sont pas soumises à cette norme. Dès lors, certaines constructions, certains quartiers pourtant densément habités ne bénéficient de très peu voire pas du tout de places de stationnement. Le cas du quartier de la Bourdonnette est particulièrement évocateur en ce sens. Ce quartier, situé aux abords des limites de la commune, majoritairement habité par des familles au revenu bas, ne dispose d'aucun espace de stationnement de vélo. Le quartier est pourtant l'un, si ce n'est le plus important quartier en termes d'habitants (plus de 2000 habitants). La moyenne d'âge est également parmi la plus basse de Lausanne, et bon nombre de ses habitants seraient prêts à changer leur mode de transport à condition que des mesures incitatives soient suffisamment nombreuses. En effet, le type de population logeant au sein de ces murs est peut-être moins enclin que d'autres à tenter le transfert modal de manière spontanée.

Par ailleurs, si autrefois les habitants de la Bourdonnette bénéficiaient de locaux à vélo dans chacun des immeubles, ce n'est désormais plus le cas suite à une décision de la FLCL. Les serrures ont été changées depuis plusieurs années, et ces locaux demeurent vides encore aujourd'hui. Les ascenseurs étant trop petits pour accueillir des vélos, la seule solution restante pour garer un vélo est la cave. Ces espaces sont toutefois souvent déjà très engorgés, et le chemin y menant très exigu. Il n'est donc pas difficile de comprendre que de nombreux obstacles se trouvent sur le chemin d'une pratique régulière de la petite reine. À l'instar des subventions à l'achat d'un vélo électriques - doublées pour les bénéficiaires de subsides à l'assurance maladie - un espace pratique, spacieux et sécurisé est une condition quasi sine qua non pour au moins inciter les diverses catégories de la population qui le peuvent, à changer de mode de transport. Le terrain des incitations est composé de plusieurs fronts : celui du porte-monnaie, des routes, de la sécurité, et du stationnement.

Pour ces raisons, le présent postulat demande à la Municipalité de réfléchir et d'étudier les possibilités suivantes :

- L'installation d'un, voire de plusieurs espaces sécurisés de stationnement à la Bourdonnette (comme exemples photos ci-dessous) éventuellement payants (10.- pour 6 mois à l'UNIL)
- De mener une réflexion et une analyse des quartiers de la ville se trouvant dans une situation pareille que celle de la Bourdonnette, et d'y mener les travaux nécessaires à la suite de celle-ci.



à gauche : stationnement vélo dans le quartier de Sévelin    à droite, stationnement vélo sur le campus de l'UNIL

---

Lausanne, le 2 février 2022

L'initiant : Mountazar Jaffar

Cosignataires : Sarah Neumann, Esperanza Pascuas